

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-05

INDEMNITES COMPENSATRICES CONSECUTIVES A DES SINISTRES SURVENUS SUR LES BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS DEPARTEMENTAUX

Les sinistres dus à des incendies ou autres événements venant détruire totalement ou partiellement les biens immobiliers et mobiliers départementaux, donnent lieu à versement d'indemnités compensatrices par les diverses compagnies d'assurances ou par les personnes responsables.

M. le Payeur Départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter les indemnités et de décider de leur emploi ou de la non-reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un état récapitulatif de ces diverses dégradations, entraînant l'émission de titres de recettes pour un montant total de **46 568,45 €** en section de fonctionnement.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-05

**INDEMNITES COMPENSATRICES
CONSECUTIVES A DES SINISTRES SURVENUS
SUR LES BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS
DEPARTEMENTAUX**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités compensatrices consécutives à des sinistres survenus sur les bâtiments départementaux, pour un montant total de 46 568,45 € en section de fonctionnement, tel que réparti en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DEPARTEMENTAUX SINISTRES

		RECETTES	DEPENSES	
Lieu du sinistre	Nature du dommage	Montant	Montant	Mandat et date
Collège Jean Rostand à Valence d'Agen	Dégradation de casiers du vestiaire le 22/04/2006 (versement unique)	1 982,75 €	4 066,04 €	M 6946 du 23/05/07
COGEMATS	Vol d'amplis dans le cadre d'une manifestation du 17 au 19/08/2007 (versement unique)	1 540,00 €	A racheter sur le budget 2009	
Centre Médico-social de Négrepelisse	Sinistre sécheresse survenu entre juillet et décembre 2003 (1er versement)	24 963,98 €	Travaux en cours	
Collège Ingres à Montauban	Dommages électriques du 27/07/2006 (versement unique)	2 689,86 €	2 328,06€ 988,82€	M 17349 du 21/11/06 M 17236 du 17/11/06
			3 316,88 €	
Antenne d'exploitation de Lavit-deLomagne	Dommages dus à un orage de grêle le 10/06/2007 (1er versement)	3 104,22 €	Travaux en cours	
Hôtel du Département	Incendie dans une benne le 13/11/2006 (versement unique)	1 166,10 €	1 554,80 €	M 4263 du 03/04/07
Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise	Dégradation après effraction du bâtiment le 14/07/2007 (versement unique)	1 683,97 €	1297,66€ 394,68€	M 17754 du 12/10/07 M19588 du 24/10/07
			1 692,24 €	
Antenne d'exploitation de Caylus	Vol d'une bâche le 16/05/2008 (versement unique)	2 106,00 €	En commande	
Gymnase de Lauzerte	Vandalisme le 14/07/2007 (versement unique)	3 898,00 €	2 939,53€ 1 471,08€	M 19252 du 23/07/08 M 22032 du 25/08/08
			4 410,61 €	
Collège Pierre Darasse à Caussade	Incendie dans les blocs sanitaires le 26/09/2007 (1er versement)	3 433,57 €	3 731,35 €	M 13509 du 29/05/08
TOTAL GENERAL		46 568,45 €		

Le Président,